

COMMUNE DE SAINT LAURE

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 27/10/2021 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Lydie TOTAIN, Christophe MENDES, Thierry BASSEUX, Monique GORCE, et Patrick TURLAN.

ABSENTS EXCUSES : Fabrice RODDIER pouvoir à Grégory VILLAFRANCA, Nicolas GENDRE pouvoir à Christian BLANCHARD, Hassan FENEYROL pouvoir à Monique DURAND, Alain MAUBLANT pouvoir à Patrick TURLAN et Baptiste BARDET.

SECRETAIRE DE SEANCE : MENDES Christophe.

N° : 2021/24

OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE AU LIEU-DIT « TISSONNIERES » SUR LA COMMUNE DE JOZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique vient de se dérouler du mercredi 27 septembre au mercredi 27 octobre 2021 suite à une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaire au lieu-dit « Tissonnières » par la SAS SABLIERE DU CENTRE sur la commune de JOZE.

Il précise que des permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées à la Mairie de JOZE les 27 septembre, 5, 16 et 27 octobre 2021, de 9h à 12h et un avis a été affiché dans toutes les communes dans un rayon de 3kms conformément à la rubrique 2510-1 des ICPE, soit sur les communes de MARINGUES, SAINT-LAURE, SAINT-IGNAT, CREVANT-LAVEINE, CULHAT et ENTRAIGUES.

Monsieur le Maire revient sur le projet de la SAS SABLIERE DU CENTRE qui souhaite exploiter une nouvelle carrière au lieu-dit « Tissonnières » sur la commune de JOZE dans le but de pérenniser son activité.

Il indique que l'extraction envisagée est de 250 000 tonnes/an de matériaux en moyenne avec un maximum de 300 000 tonnes/an et que le volume de matériaux exploitable est estimé à 3,2 millions de m³, soit 6,4 millions de tonnes, sur une épaisseur variable de 2 à 9 mètres.

Il explique aux membres du Conseil Municipal que le matériau concerné est de la grave sableuse d'une granulométrie relativement grossière qui sera transformée en granulas normalisés et que des installations d'une puissance de 600 kW seront nécessaires (broyage, concassage, criblage...) pour l'exploitation.

Il ajoute que la période d'exploitation projetée est de 30 ans.

Monsieur le Maire précise que le projet est localisé sur une emprise cadastrale de 64,53 hectares à environ 950 mètres de la rive droite de la rivière Allier, au droit d'une haute terrasse alluviale et que l'autorisation d'exploiter concerne une superficie de 55,70 hectares.

L'habitat le plus proche du site est constitué de maisons d'habitation au lieu-dit « Tissonnières » positionnées à 280 mètres.

Enfin, il ajoute que conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, l'avis du Conseil Municipal de SAINT-LAURE est sollicité et doit être exprimé dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- PREND ACTE du projet d'autorisation d'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Tissonnières » sur la commune de JOZE ;
- DEMANDE à ce que les remarques des partenaires publics associés (ARS, MRAE...) soient prises en compte par le futur exploitant.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion de concertation en ce qui concerne le projet de la voie verte a eu lieu avec les agriculteurs du territoire le 27 octobre dernier à JOZE. Il explique que suite aux discussions relatives à cette réunion entre les différents acteurs (Conseil départemental, agriculteurs, carrier) le tracé a été revu et ne concernera plus la commune de SAINT-LAURE. Seule la commune de MARINGUES reste concernée. Il se félicite qu'un consensus ait été trouvé sur ce projet même s'il regrette que l'aménagement de cette future voie verte sera fait en enrobée.

Monsieur le Maire indique que la commune vient de voir attribuer 2 subventions au titre de la Dotation d'Animation Locale Décentralisée (DALD) soit :

- 300 € pour le CCAS au profit des aînés pour le colis de fin d'année,
- 300 € pour le stage de découverte de l'activité cirque au profit des enfants.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de conduire une contre-expertise dans le cadre du sinistre aux ateliers municipaux, à savoir des fissures traversantes sur la façade ouest. C'est ainsi qu'une expertise conduite par le cabinet ETICA s'est déroulée le 25 octobre dernier à la demande de la commune. Malheureusement, les conclusions n'ont pas été favorables pour la commune et sont conformes aux premières conclusions menées par le cabinet d'expertise mandaté par l'assureur. Il ressort que les dommages ont pour origine des mouvements intrinsèques à la structure influencés probablement par des amplitudes thermiques survenues lors des épisodes récents caniculaires, engendrant des contraintes liées à la dilatation des matériaux.

Il informe le Conseil municipal qu'une réunion de concertation avec les élus du territoire RLV au sujet de contrat local de santé se tiendra le 9 décembre prochain de 17h à 20h à l'espace culturel à ENNEZAT. Il indique qu'il a prévu de participer à ce moment en présence de Monique DURAND au titre du CCAS.

Il fait part aux Conseillers municipaux de la matinée grand public de découvert et de rencontres avec des sportifs de haut niveau du territoire qui se déroulera le dimanche 14 novembre à ENNEZAT mais également de l'invitation à participer à la remise des prix du 63^{ème} cross de VOLVIC qui se tiendra le samedi 20 novembre à 17 heures.

Monsieur le Maire rappelle l'importance aux Conseillers municipaux de participer aux réunions de commission RLV et dans les syndicats auxquels la commune adhère. Il indique également que les titulaires doivent penser à communiquer les comptes-rendus à leurs suppléants afin de les tenir parfaitement informés. A ce sujet, il indique que le SBL a adressé un courrier aux Maires sur le manque d'assiduité des délégués aux réunions et félicite Christian BLANCHARD qui n'a manqué aucune réunion pour représenter la commune.

Monsieur le Maire propose d'organiser un Conseil municipal toutes les 6 semaines en 2022 contre toutes les 4 semaines. Ainsi, il y aurait 8 réunions de Conseil en 2022 contre 10 en 2021. Les membres du Conseil valident cette proposition.

Le calendrier suivant est donc proposé :

- Vendredi 21 janvier à 20 heures
- Vendredi 4 mars à 20 heures
- Vendredi 1er avril à 20 heures (vote du budget)
- Vendredi 13 mai à 20 heures
- Vendredi 24 juin à 20 heures
- Vendredi 16 septembre à 20 heures
- Vendredi 28 octobre à 20 heures
- Vendredi 9 décembre à 20 heures

Monsieur le Maire rappelle que la première matinée des réunions de concertation se tiendra le samedi 6 novembre à parti de 9h30 et qu'il risque d'être obligé de décaler la seconde rencontre du 20 novembre pour des raisons d'agenda professionnel.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD - 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD fait part d'une recrudescence d'incivilités et de cambriolages dans la commune. Il précise par ailleurs, qu'une moto a également été incendiée sous le coffret de commande de l'éclairage du stade. Ainsi, un dépôt de plainte a été effectué auprès de la brigade de gendarmerie d'ENNEZAT.

Il invite les habitants à signaler tous les comportements anormaux aux services de gendarmerie ou à se rapprocher des référents participation citoyenne de la commune.

Christian BLANCHARD indique que la commune est invitée à la remise de prix suite à sa participation au dispositif départemental « ma commune au naturel ». La cérémonie se tiendra le mercredi 8 décembre à 17 heures à PERIGNAT-LES-SARLIEVE.

Il indique qu'il a une nouvelle fois relancé le fournisseur des jeux pour la place de l'Eglise et que cette fois ci la livraison a été reportée au mois de janvier prochain.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER - 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER est excusé.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX - 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX revient sur le stage d'initiation au cirque qui s'est extrêmement bien déroulée en indiquant que les retours sont très positifs que ce soit de la part des partenaires, des organisateurs, des familles et des enfants. Ainsi, ce sont 19 enfants de 8/15 ans qui ont participé au stage dont 13 enfants de SAINT-LAURE et 8 enfants de 6/7 ans dont 5 de SAINT-LAURE.

Elle rappelle que des ateliers de peinture organisés par le CMJ au profit des enfants de la commune se sont déroulés les 23 et 30 octobre dernier avec un bon taux de participation. A ce titre elle remercie les personnes qui sont venus encadrer les enfants et notamment Patrick pour la préparation de différents objets à décorer en faveur des enfants.

Delphine BARGIBAUD indique qu'une réunion se tiendra mardi 9 novembre à 20 heures avec les associations de la commune afin de déterminer le calendrier des manifestations 2022 et d'occupation des salles municipales.

Elle informe les Conseillers qu'elle a adressé un mail aux membres du CCAS afin de se positionner sur les choix thématiques des ateliers du CLIC 2022 en précisant que ceux qui ont lieu actuellement sont une réussite.

Compte-rendu de Monique DURAND - 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND précise que les membres de la commission vie locale sont en train actuellement de travailler sur le bulletin municipal et plus particulièrement sur le « chemin de fer » de celui-ci. A ce titre suite à l'élaboration d'un cahier des charges pour consulter les prestataires, la prochaine réunion qui aura lieu le 15 novembre permettra de retenir le prestataire pour la conception et celui pour l'impression. Cette réunion permettra également de poursuivre la construction du bulletin.

Une matinée d'action sociale organisée par le CCAS aura lieu le samedi 4 décembre de 10h à 12h à la salle des fêtes avec une information sur la mutuelle proposée aux habitants et une action sur la prévention de la surdité avec l'association Malentendants 63. De plus, Monique DURAND explique que dans sa dernière réunion, le CCAS a reçu l'intervention de Madame HASS, Responsable de la maison des solidarités à RIOM afin de présenter sa structure et son champ d'action. Elle informe que les membres du CCAS iront prochainement visiter les locaux des restos du cœur à RIOM.

Monique DURAND participera à la prochaine commission vie culturelle de RLV le 17 novembre prochain ainsi qu'aux assises de la culture qui se dérouleront le 23 novembre à RIOM.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD indique qu'il participera à la réunion de commission RLV attractivité et économie le 10 novembre prochain.

Patrick TURLAN rappelle que la commune de SAINT-LAURE accueillera l'exposition itinérante sur le PLUI du 29 novembre au 6 décembre. Il s'agit de 7 panneaux explicatifs sur la démarche de révision du PLUI. Cette exposition sera installée dans la salle du Conseil et des mariages.

Il précise que la pierre qui va accueillir l'appel du 18 juin a été installée pour la cérémonie du 11 novembre.

La prise au niveau de la salle des fêtes a également été installée.

Thierry BASSEUX demande s'il serait possible d'obtenir sous format papier la liste des membres représentants la commune dans les syndicats et différentes commission. Monique DURAND se chargera d'éditer ce document et les laissera à disposition à la Mairie.

Lydie TOTAIN informe les collègues du Conseil que l'association Balinzat organisera une réunion à SAINT-LAURE le 14 décembre prochain à 18 heures dans la salle du Conseil et des mariages. L'association souhaite délocaliser ses réunions dans les communes du territoire afin d'aller à la rencontre des différents acteurs (élus et associations).

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE Malgré la possibilité de poser des questions en amont de la séance, aucune question n'a été déposée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 21h45.

Baptiste BARDET	<i>Absent</i>	Nicolas GENDRE <i>Pouvoir à Christian BLANCHARD</i>	
Delphine BARGIBAUX		Monique GORCE	
Thierry BASSEUX		Alain MAUBLANT <i>Pouvoir à Patrick TURLAN</i>	
Christian BLANCHARD		Christophe MENDES	
Gérard COULAUD		Fabrice RODDIER <i>Pouvoir à Grégory VILLAFRANCA</i>	
Monique DURAND		Lydie TÔTAIN	
Hassan FENEYROL <i>Pouvoir à Monique DURAND</i>		Patrick TURLAN	
Grégory VILLAFRANCA			